

Projet de Nouvelles constructions de maisons d'hébergement de deuxième étape (MH2)

Créer une vision du projet

À qui s'adresse ce document?

Ce document est destiné aux organisations qui ont une idée de projet de logements de deuxième étape et qui se posent des questions sur ce qui devrait être inclus dans le bâtiment. Ces organisations en sont aux premières étapes d'un nouveau projet.

Pourquoi ai-je besoin d'une vision du projet?

La définition de la vision du projet est une étape très importante du processus de développement. Elle décrit les objectifs généraux et ce que votre équipe s'efforcera de réaliser.

Une vision du projet permet de s'assurer que tous les membres de l'organisation sont sur la même longueur d'onde. Vous souhaitez que votre conseil d'administration, votre personnel, vos bénévoles et vos partenaires comprennent clairement l'objectif du projet, en particulier lors de discussions avec d'éventuels bailleurs de fonds et autres parties prenantes. Une vision unifiée indique également à vos partenaires (architectes, ingénieurs, constructeurs, etc.) les résultats attendus du projet afin de garantir leur mise en œuvre. En prenant le temps de définir vos priorités dès le début, vous mettez toutes les chances de votre côté pour réussir et éviter les conflits, la confusion et le gaspillage de ressources par la suite.

Qu'est-ce qu'une vision de projet?

Il s'agit d'un bref document qui présente les priorités de votre nouveau projet. Il peut être facilement partagé et consulté au fur et à mesure de l'avancement du projet, et modifié tout au long du processus si les priorités de votre organisation changent.

La vision d'un projet se compose notamment des éléments suivants: le contexte, le but du projet, les principes et les objectifs. La vision du projet est un document autonome. Voir l'[Annexe A](#) pour un exemple de vision de projet.

1. Au début du processus, présentez **le contexte** afin de fournir des informations simples et claires sur votre organisation. Ce document sert à décrire qui vous êtes, ce que vous faites, où est située votre MH et sa taille, et pourquoi vous voulez vous lancer dans ce projet.
2. La vision doit comprendre un **but** clair qui résume le projet en une ou deux phrases. Le contexte comprendra des éléments clés tels que le type d'établissement (urgence, deuxième étape, troisième étape, permanent), le nombre de logements souhaité, la clientèle visée et une ou deux idées clés ou aspects prioritaires du projet, tels qu'une conception tenant compte des traumatismes.
3. Les **principes** fixent les priorités de votre projet. Il s'agit des thèmes importants qui détermineront les priorités du projet proposé. Voici quelques exemples: Abordabilité, sécurité, flexibilité des espaces et espaces verts extérieurs. Notez qu'il existe de nombreux domaines ou principes prioritaires sur lesquels vous pouvez vous concentrer, mais un bâtiment ne peut pas les englober tous.
4. Les **objectifs** sont directement liés aux principes que vous avez choisis. Ils fournissent des détails supplémentaires sur la manière dont vous envisagez de mettre en œuvre les principes. Pour les exemples de principes précédents, les objectifs suivants pourraient être associés à chaque principe: système de sécurité renforcé; unités flexibles pour s'adapter à différentes tailles de

famille; et espace vert extérieur pour les locataires avec une aire de jeux pour les enfants et un espace séparé, plus petit, pour le personnel.

Comment créer une vision de projet?

Si vous souhaitez créer votre propre vision du projet, l'équipe du projet de Nouvelles constructions de MH2 sera ravie de vous aider. Veuillez envoyer un courriel à ssth@endvaw.ca pour avoir accès aux documents de notre Projet Vision et recevoir un soutien et des conseils personnalisés de la part de l'équipe.

Annexe A - Exemple de vision de projet

Contexte

‘Nom de l’organisation’, créée en ‘année’, est une MH d’hébergement d’urgence de 12 lits pour les femmes fuyant la violence et leurs enfants située à ‘nom de la ville’

En plus de l’hébergement d’urgence, ‘nom de l’organisation’ offre aux résidentes un soutien et des services intégrés, notamment le ‘Programme X’, le ‘Programme Y’ et le ‘Programme Z’.

En ‘nom de la ville’, les besoins en logements abordables dépassent largement l’offre actuelle. *Fournissez quelques détails sur le besoin.*

Pour répondre à ce besoin, ‘nom de l’organisation’ souhaite créer un nouveau bâtiment de logements de deuxième étape afin d’étendre les services de soins offerts aux femmes fuyant la violence et leurs enfants au cours des cinq prochaines années.

L’objectif

‘Nom de l’organisation’ créera un nouveau projet de deuxième étape, de 10 à 15 logements, tenant compte des traumatismes et offrant un soutien global pour héberger les femmes fuyant la violence et leurs enfants.

Objectifs stratégiques et principes conceptuels

Principe 1: Abordabilité

- Faire payer des loyers modérés pour garantir l’accessibilité financière.
 - **Objectif 1: Loyer modéré**
 - Si les locataires ont un emploi, le loyer est calculé en fonction du revenu.
 - Si les locataires n’ont pas d’emploi, elles doivent payer les tarifs provinciaux.

Principe 2: Sécurité

- Garantir un environnement sécuritaire pour les locataires et le personnel.
 - **Objectif 1: Système de sécurité**
 - Inclure un système de sécurité amélioré avec accès par télécommande et caméras.
 - **Objectif 2: Confidentialité**
 - Créer des bureaux confidentiels et insonorisés.
 - **Objectif 3: Amélioration de l’éclairage**
 - Utilisez la lumière naturelle et artificielle dans les zones sombres.
 - **Objectif 4: Entrée sécurisée**
 - Installez une clôture haute (6 à 8 pieds) autour du périmètre du bâtiment et prévoyez un point d’entrée unique avec un interphone à la porte.

Principe 3: Services intégrés

- Inclure des espaces d’agrément afin d’offrir des services et des logements complets en un seul lieu.
 - **Objectif 1: Espaces spécifiques au programme**

- Incorporer des espaces adaptés aux besoins du programme (gestion de cas, aide au logement, services de santé, counseling, compétences de vie, éducation financière, etc.)
- Inclure une salle communautaire avec cuisine communautaire sur place.
- Inclure une salle de jeux pour enfants à portée de vue d'un autre espace, tel que la cuisine communautaire ou la buanderie commune.
- **Objectif 2: Soutien aux enfants sur place**
 - Inclure une garderie ou une forme d'aide à l'enfance sur le site.

Principe 4: Flexibilité des espaces

- Concevoir des unités flexibles pour s'adapter à l'évolution des besoins.
 - **Objectif 1: Flexibilité du logement**
 - Créer des logements flexibles mitoyens pour répondre aux besoins des familles de différentes tailles (par exemple, un deux pièces et un trois pièces côté à côté qui peuvent se transformer en un une pièce et un quatre pièces).
 - **Objectif 2: Variété de logements**
 - Inclure une gamme de types et de tailles de pièces pour les différentes étapes du logement, du studio au quatre pièces.

Principe 5: Accessibilité

- Aménager un bâtiment universellement accessible.
 - **Objectif 1: Espaces accessibles**
 - Créer un minimum de 20% de logements entièrement accessibles et d'espaces sans obstacle pour l'ensemble du bâtiment.
 - Inclure des considérations d'accessibilité dans les espaces d'agrément extérieurs, tels que les plates-bandes de jardinage surélevées.
 - **Objectif 2: Conception sensible à la culture**
 - Intégrer des considérations culturelles dans la conception et la programmation afin de créer un environnement accueillant et inclusif pour toute la clientèle (espace de cérémonie, l'espace pour les cérémonies du calumet, une conception adaptée à la fumigation, etc.).